

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

COMMUNES DE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable au projet de requalification de la RD 190 avec insertion d'un transport en commun en site propre à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet de requalification de la RD190, entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy, avec insertion d'un TCSP
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine et du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise

Cette enquête, d'une durée de 31 jours, se tiendra du **24 septembre 2020 à 08 h 30 au 24 octobre 2020 à 12 h.**

Commissaire enquêteur :

M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques, en retraite.

Lieux de l'enquête :

Le dossier d'enquête unique comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sera mis à la disposition du public :

- dans les mairies de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur le site internet dédié : <http://tcsp-rd190.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées et du PLUi, pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour cette enquête à la mairie de Carrières-sous-Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'y être annexées au registre de la mairie.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://tcsp-rd190.enquetepublique.net> ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : tcsp-rd190@enquetepublique.net

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures suivants :

Mairie de Carrières-sous-Poissy :

- lundi 12 octobre 2020 de 9 h à 12 h
- vendredi 23 octobre 2020 de 9 h à 12 h

Mairie de Triel-sur-Seine :

- lundi 12 octobre 2020 de 14 h à 18 h
- samedi 24 octobre 2020 de 9 h à 12 h

En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes notamment lors des permanences.

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès du Conseil Départemental des Yvelines à l'adresse suivante : enquetepubliqueRD190@yvelines.fr

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral qui emportera la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées et du PLUi.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).